

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1626

présenté par
Mme Brocard

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« leurs parents »

les mots :

« leur père et mère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ouverture de l'AMP aux couples de femmes ne doit pas faire disparaître les notions de père et de mère du Code civil.